Image not found or type unknown

Ai-je droit à une aide juridictionnelle si mes revenus ont baissé

Par **nelly116**, le **28/01/2017** à **14:17**

bonjour
à la demande de mon ex mari, j'ai pris contact avec une avocate pour entamer un divorce fin 2015, je travaillais alors et n'avais pas droit à une aide juridictionnelle ; en mars 2016, j'ai perdu mon emploi (licenciement pour inaptitude à mon poste)et mes revenus ont fortement baissé. mon avocate me dit que je ne peux pas prétendre à une aide même partielle car "j'ai entamé la procédure alors que j'avais de bons revenus", elle me demande des sommes que je ne peux pas payer en une seule fois et refuse de m'accorder de payer en deux ou trois fois... est-ce normal ? ai-je droit à une aide même partielle pour la payer ? puis-je lui demander d'échelonner le paiement ? elle me dit aussi que le divorce va encore beaucoup trainer... je suis désespérée, sans pouvoir rentrer dans les détails car ce serait trop long ici, mon ex mari veut faire trainer les choses pour récupérer de l'argent de ma part alors que je l'ai entretenu intégralement pendant des années (il ne travaillais pas), il a des revenus (allocation adulte handicapé)équivalents aux miens actuellement voire mieux puisqu'il n'a pas d'avocat à payer... je me sens mal défendue et je ne sais que faire ... merci de vos conseils !
cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés